

## Conseil de la métropole du 16 juillet 2020

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation  
10 juillet 2020

Conseillers en exercice  
66

**Président : M. François CUILLANDRE**

**Secrétaire de séance : Mme Marion MAURY**

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le jeudi 16 juillet 2020 à 09 heures 30 minutes, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. F. CUILLANDRE, Président, M. S. ROUDAUT, Mme T. QUIGUER, M. M. GOURTAY, M. D. CAP, M. R. PICHON, M. Y. NEDELEC, M. P. OGOR, Mme B. ABIVEN, M. Y. GUEVEL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, M. G. DISSAUX, M. A. GOURVIL, Mme V. KERGUILLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. Y. DU BUIT, M. L. PERON, M. H. BRUZAC, M. T. FOVEAU, M. J-M. LE LORC'H, Vice-Présidents.

M. J. GOSSELIN, M. C. PETITFRERE, Mme M. BRONEC, Mme C. ANDRIEUX, Mme A. DELAROCHE, Mme C. BRUBAN, M. L. GUILLEVIN, M. P. EVEN, Mme A. ARZUR, M. G. KERJEAN, Mme C. LE ROY, Mme P. ALBERT, Mme J. HERE, Mme C. MIGOT, M. F. PELLICANO, Mme S. JESTIN, M. R. SALAMI, Mme N. CHALINE, M. E. GUELLEC, Mme E. KUCHEL, Mme M. MAURY, Mme M. MAILLARD, Mme B. MALGORN, M. J-P. RICHARD, M. B. CALVES, M. J-P. ELKAIM, Mme L. KERMAREC, Mme V. BOURBIGOT, Mme N. L'HOSTIS, M. M. COATANEA, Mme C. ORVOEN, M. B. NICOLAS, M. S. MICHEL, Mme P. HENAFF, M. D. MOAN, Mme R. THOMAS, M. J-L. BATANY, Mme F. GUENEUGUES, Mme P. LAVERGNE, M. T. HELIES, M. J. LE BRIS, M. X. RIOUAL, Mme M. QUETIER, Conseillers.

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. P. APPERE, Mme C. BOURNOT-GALLOU, Conseillers.

#### **C 2020-07-081 EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION**

**Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique - approbation de la revalorisation des tarifs du conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique pour la rentrée 2020/2021..**

Le rapporteur, M. Yann GUEVEL  
donne lecture du rapport suivant

**EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION – Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique - approbation de la revalorisation des tarifs du conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique pour la rentrée 2020/2021..**

**NOTE DE SYNTHESE**

Compte tenu de l'évolution des coûts de fonctionnement du conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Brest métropole, il est proposé de revaloriser en moyenne de 0.5%, les tarifs appliqués aux usagers de l'équipement (arrondis à l'euro supérieur), conformément au taux directeur fixé par la collectivité pour les services à forte composante « personnel ».

**I. DROITS D'INSCRIPTIONS**

Les tarifs proposés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, sont détaillés ci-dessous. Ils demeureront en vigueur jusqu'à leur éventuelle modification. Les droits d'inscription sont modulables en fonction du montant des ressources pour les élèves domiciliés sur le territoire de Brest métropole.

L'usager devra produire soit :

- le quotient familial déterminé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou l'avis d'imposition de l'année n-1 permettant de déterminer le quotient familial pour les usagers ne percevant aucune prestation familiale de la CAF.
- un justificatif de domicile pour les ressortissants de la métropole. Si ce document n'est pas joint au dossier d'admission le tarif « Hors métropole » sera appliqué.

<b>Tarif A</b>	<b>Tarif B</b>	<b>Tarif C</b>	<b>Tarif D</b>	<b>Tarif E</b>	<b>Tarif F</b>
orchestre seulement	formation musicale et/ou culture musicale et/ou écriture seulement	discipline supplémentaire instrument seul	musique ou danse cursus général 1c*	musique ou danse cursus général 2c*	musique ou danse cursus général 3c*
chœur adulte avec ou sans formation musicale	éveil initiation colourstrings	danse hors cursus 2 cours	musiques traditionnelles et musiques amplifiées et jazz 1c* et 2c*	art dramatique 2c* et 3c*	musiques traditionnelles 3c*
chœur supplémentaire (enfant)	danse hors cursus un cours	ateliers instrumentaux avec pratique collective	cursus jazz avec cours instrumental individuel 1c et 2c	danse chad*	

	musique de chambre seule	curus jazz sans cours instrumental	atelier de technique vocale avec ensemble vocal	hors cursus danse à partir de trois cours	curus musiques amplifiées 3c*	
	chant traditionnel et/ou danse traditionnelle (cours collectif)	art dramatique : chaad*, lycéens et 1c*		parcours pratiques collectives	curus jazz avec cours instrumental individuel 3c	
	direction de chœur et/ou d'orchestre seulement	électroacoustique seulement		licence arts : arts de la scène		
		ballet projet seulement				
T1 < 514 €	19 €	36 €	54 €	72 €	81 €	84 €
T2 ≥ 514 < 596 €	35 €	70 €	104 €	138 €	159 €	165 €
T3 ≥ 596 < 675 €	56 €	110 €	164 €	218 €	246 €	260 €
T4 ≥ 675 < 773 €	89 €	165 €	246 €	329 €	378 €	397 €
T5 ≥ 773 < 883 €	92 €	184 €	276 €	368 €	422 €	439 €
T6 ≥ 883 €	110 €	219 €	327 €	435 €	496 €	520 €
<b>Hors métropole</b>	140 €	355 €	532 €	708 €	811 €	850 €

\*C : cycle

\*CHAAD : classe à horaires aménagés art dramatique

\*CHAD : classe à horaires aménagés danse

**Cependant une tarification spécifique est envisagée pour les situations suivantes :**

#### **A) En classe de musique traditionnelle**

Les élèves finistériens domiciliés hors de Brest métropole bénéficient du même tarif que celui appliqué aux élèves domiciliés sur le territoire de la Métropole. Toutefois, pour ces élèves extérieurs, ce tarif ne sera pas modulé en fonction des ressources de la famille. L'importance de la participation du Département du Finistère au fonctionnement du département de musique traditionnelle explique la mise en œuvre de ces dispositions.

#### **B) Le rapprochement des conservatoires de musique de Brest métropole et du réseau Bretagne**

Au cours de leur scolarité, de leur vie étudiante ou professionnelle, des élèves sont amenés à suivre simultanément leur cursus en partie au conservatoire de musique de Brest métropole et en partie dans l'un des conservatoires du réseau Bretagne. Dans le cadre d'un développement des actions partenariales des conservatoires du réseau, leurs projets d'établissement prévoient d'améliorer la complémentarité des enseignements et des actions, et le renforcement des passerelles entre les conservatoires.

Il est donc proposé de favoriser la complémentarité des enseignements des deux établissements d'enseignement artistique spécialisé du réseau Bretagne, par une politique tarifaire adaptée pour les élèves quimpérois poursuivant leur cursus simultanément dans les deux conservatoires, telle que précisée ci-dessous :

- facturation selon le cycle (1, 2 ou 3) au tarif « musique, cursus général » pour l'élève suivant un cursus instrumental à Brest, et la formation musicale ou les pratiques collectives dans un conservatoire du réseau Bretagne ;
- application de la gratuité de la formation musicale ou des pratiques collectives pour l'élève suivant un cursus instrumental dans un conservatoire du réseau Bretagne, et la formation musicale ou les pratiques collectives à Brest ;
- facturation au tarif « instrument seul » pour l'élève suivant une discipline instrumentale dominante dans l'un des conservatoire du réseau Bretagne et une discipline instrumentale complémentaire à Brest.

#### **D) Classes à Horaires Aménagés Musique ou Danse ou Art Dramatique (CHAM/CHAD/CHAAD/S2TMD) ou aménagements d'horaires**

Le demi-tarif est accordé :

- aux élèves poursuivant une scolarité spécifique option Musique, Danse ou Art Dramatique (Classes à Horaires Aménagés ou aménagement d'horaires à l'exception de l'option facultative), sur présentation du certificat de scolarité précisant l'option,
- à la deuxième personne et suivantes d'une même famille, cependant le calcul pour un élève en Classes à Horaires Aménagés ou assimilé est dissocié de celui appliqué aux autres membres de sa famille.
- aux élèves inscrits dans l'orchestre « Passerelle ».
- La gratuité est accordée pour le deuxième instrument pratiqué par les élèves des Classes à Horaires Aménagés ou assimilés.

#### **E) Les Orchestres à l'Ecole**

La gratuité est accordée aux élèves des écoles primaires associées aux projets « orchestres à l'école » et « danse à l'école » mis en place en partenariat avec l'Éducation Nationale.

## **II. AUTRES TARIFS**

Les tarifs d'entrée des concerts, des stages de musique et de danse, de location des instruments de musique, de location de l'auditorium et de facturation des projets pédagogiques d'éducation artistique en milieu scolaire sont proposés selon les barèmes suivants :

### **1) Entrées des concerts**

Tarif plein	15 €
Parents d'élèves / Adultes pour les manifestations mêlant artistes professionnels et artistes amateurs	7 €
Étudiants, moins de 18 ans et demandeurs d'emploi / Personne en situation de handicap	3€
Élèves / Accompagnateur de personne en situation de handicap	gratuité

### **2) Abonnements :**

Mise en place d'une formule d'abonnement sur l'ensemble de la saison culturelle :

- abonnement à partir de 3 spectacles : soit 12 € la place

### **3) Stages de musique et de danse**

Des stages de musique et de danse sont organisés ponctuellement. La participation financière demandée aux stagiaires varie en fonction de la durée des stages. Il est proposé de la fixer comme suit :

	<b>Prise en charge individuelle</b>	<b>Prise en charge par l'employeur au titre de la formation</b>
Stages facturés à la journée	28,00 €	56,00 €
Stages facturés à la journée : tarif comprenant les frais d'hébergement et de repas	66,00 €	13,00 €
Stages facturés à l'heure	8,00 €	15,00 €

#### **4) Location des instruments de musique**

Les droits de location des instruments sont fixés comme suit en fonction du quotient familial:

T1 et T2	41,00 €
T3 et T4	51,00 €
T5 et T6 et Hors métropole	61,00 €

Gratuité du prêt de l'instrument aux élèves de 1<sup>ère</sup> année.

#### **5) Location de l'auditorium du conservatoire**

Il est proposé de fixer les tarifs de location de l'auditorium comme suit:

		<b>Tarif ½ journée</b>	<b>Tarif journée</b>
<b>Location de la salle sans public</b>			
• enregistrement, tournage,....	en semaine	46,00 €	91,00 €
	le dimanche	58,00 €	115,00 €
<b>Location pour une manifestation à entrées payantes</b>			
• préparation, répétition	en semaine	46,00 €	91,00 €
	le dimanche	58,00 €	115,00 €
• manifestation	en semaine	128,00 €	256,00 €
	le dimanche	164,00 €	328,00 €
<b>Location pour une manifestation à entrées gratuites</b>			
• préparation, répétition	en semaine	24,00 €	47,00 €
	le dimanche	46,00 €	91,00 €
• manifestation	en semaine	65,00 €	129,00 €
	le dimanche	128,00 €	256,00 €
<b>Services et établissements métropolitains et manifestations soutenues par la métropole</b>		gratuit	gratuit

Mise à disposition du matériel :

<b>Matériel</b>	<b>Tarif</b>
Piano de concert	201,00 €
Matériel lumière	101,00 €
Matériel son	101,00 €
Matériel son et lumière	201,00 €
Praticables	22,00 €
Implantation lumière	36,00 €
Implantation son	36,00 €

## **6) Projets pédagogiques d'éducation artistique en milieu scolaire :**

Par convention, les enseignants peuvent intervenir dans les écoles pour y dispenser des cours d'éducation musicale ou chorégraphique. Ces interventions, qui font l'objet de demandes par les établissements scolaires pour des projets précis, sont ensuite facturées par Brest métropole.

Il est proposé de revaloriser le coût horaire de la prestation en le fixant à 35 € / heure toutes charges comprises.

## **7) Annulations et inscriptions en cours d'année scolaire**

Les tarifs sont dus en totalité, sauf dans les situations limitativement énoncées ci-dessous:

En cas de démission dûment signalée au plus tard à la rentrée des vacances de la Toussaint de tout élève inscrit pour la 1<sup>ère</sup> fois au Conservatoire, seuls des frais d'annulation d'inscription seront dus.

Il est proposé de les fixer comme suit:

Frais d'annulation pour 1 discipline	37,00 €
Frais d'annulation pour 2 disciplines ou plus	49,00 €

Cette disposition n'est pas applicable aux élèves réinscrits.

- Tout élève admis dans l'établissement en cours d'année sera facturé au prorata temporis.
- En cas de maladie, dûment constatée par certificat médical, rendant impossible la poursuite des enseignements, de déménagement en dehors de l'aire géographique de Brest métropole, la perte d'emploi du redevable, les droits d'inscription seront alors calculés au prorata temporis,

## **8) Modalités de règlement :**

Les droits d'inscription pourront être acquittés :

- en une fois
- par prélèvement automatique en une ou six fois

## **DELIBERATION**

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole d'approuver les tarifs du conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique applicables pour l'année 2020/2021, exposés ci-dessus.

Décision du Conseil de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE